



Mairie de Villargondran

ARRETE TEMPORAIRE du MAIRE

52/2024

PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de VILLARGONDRAN (Savoie),

VU, les articles L 131-1, 131-2, 131-3 du Code des Communes ;

VU, le décret n° 58.1217 du 15 Décembre 1958 portant réglementation de la police de la circulation routière, modifié et complété par les décrets n° 69.150 du 5 Février 1969, 72.472 du 12 Juin 1972, 72.541 du 3 Décembre 1973, 74.234 du 13 Mars 1974, 75.113 du 27 Février 1975, 75.131 du 7 Mars 1975 et notamment les articles R 44 et R 225 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

VU les perturbations du stationnement au plan d'eau des Oudins générée par le chantier TELT,

ARRETE

Article 1er :

La route des Anciennes Resses, allant du rond-point RD 81 jusqu'au croisement de la Chapelle avec la RD 81 est en stationnement interdit.

Article 2 :

Du 8 juillet au 15 septembre 2024 inclus, l'accès au plan d'eau des Oudins est obligatoire au droit du pont du Rieubel, RD 81 pour les parkings 1 et 2 (parking 1 plan d'eau et parking 2 rue des Moulins).

Article 3 :

Parking complémentaire n° 2 rue des Moulins : son accès et sa sortie seront signalés sur la rue des Moulins, à la sortie du pont SNCF.

Article 4 :

Du 8 juillet au 15 septembre 2024 inclus, la sortie du plan d'eau des Oudins (sous petit pont) est obligatoire par la rue des Moulins, sauf pour les véhicules d'une hauteur supérieure à 2 m. pour qui la sortie est autorisée par la voie d'accès.

Article 5 :

Le stationnement est interdit le long de la rue des Moulins. La placette en face du portail d'entrée est réservée au retournement. Stationnement strictement interdit à cet endroit.

Article 6 :

Toutes les autorités sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :

Le présent arrêté est notifié à

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St Jean de Maurienne

Monsieur le Commandant du centre de secours de St Jean de Maurienne

Fait à VILLARGONDRAN, le 8 juillet 2024.

Le Maire,
Philippe ROSSI.

